

L'industrie forestière et la COVID-19

Tableau des prestations (version du 1 avril 2020)



Je suis travailleur autonome

Je suis employé

J'ai du travail et/ou un **revenu**

Je suis **inscrit** à l'assurance-emploi

Je suis **éligible** à l'assurance-emploi

Mon employeur est **fermé** ou **ralenti**

J'ai du travail et un **revenu**

Bravo ! Vous **n'avez pas besoin** de prestation.

Je reviens de **voyage**

J'ai présenté une demande d'assurance emploi

J'ai dû **m'absenter** pour rester avec mes **enfants**

Bravo ! Vous **n'avez pas besoin** de prestation.

Informez-vous pour le **PATT**
Allocation de 14 à 28 jours
quebec.ca/coronavirus

J'ai des **symptômes** du COVID-19

Prestation canadienne d'urgence (dès lundi le 6 avril)
[Pour prendre de l'avance, inscrivez-vous au dépôt direct et ouvrez un compte](#)

Vous avez droit à 10 journées dont **2 rémunérées** si
A) vous avez cumulé 3 mois d'emploi;
B) vous ne les avez pas déjà prises.

Aucune mesure pour le moment. Nous vous tiendrons au courant.

Prestation canadienne d'urgence (dès lundi le 6 avril)
[Pour prendre de l'avance, inscrivez-vous au dépôt direct et ouvrez un compte](#)

J'ai été en **contact** avec une personne **infectée**

Prestation canadienne d'urgence (dès lundi le 6 avril)
[Pour prendre de l'avance, inscrivez-vous au dépôt direct et ouvrez un compte](#)

Vous recevrez votre prestation de l'assurance-emploi. Il sera possible pour vous de présenter une demande de PCU une fois que vos prestations d'assurance-emploi seront terminées

Prestation canadienne d'urgence (dès lundi le 6 avril) [Pour prendre de l'avance, inscrivez-vous au dépôt direct et ouvrez un compte](#)

Je suis en **quarantaine**

J'ai présenté une demande d'assurance emploi